

Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!

29 septembre 2017 | Classé dans: [AFAR, ARMEES, GENDARMERIE, LA UNE, TRIBUNE](#) | Publié par: [AFAR](#) 21 766 vues



Un Colonel commandant de section de recherches mis en cause pour violences psychologiques et harcèlement moral au travail!



L'AFAR vous dévoile ce que les médias ne vous diront pas. Rien ne sera tu, tout sera dit!

Un officier supérieur du grade de colonel, COLLORIG Laurent, ancien commandant de la SR de la gendarmerie de l'air à Vélizy Villacoublay est mis en cause pour avoir violenté psychologiquement et harcelé un de ses subordonnés du grade d'adjudant-chef sur la période 2015 – 2017.

Cette affaire est particulièrement grave et sensible pour que la DGGN (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) tente de la dissimuler en gardant le silence.

Ce colonel, commandant de section de recherches au moment des faits, mis en cause pour des faits de violences psychologiques sur subordonné au sens de l'article L 323-19 du Code de Justice Militaire (Nouveau) et de harcèlement moral au travail hiérarchique porte un coup très dur à «l'exemplarité du chef infallible» à qui les militaires doivent obéissance.

Un tyran de plus qui a confondu «OBEISSANCE et SOUMISSION», se sentant investi de droits divins!

Voici un cas flagrant qui démontre sans équivoque possible que même parmi nos chefs, il y a des prédateurs, des tortionnaires et des pervers narcissiques qui se nourrissent de leurs victimes pour les écraser coûte que coûte, au mépris de la déontologie militaire, des règlements et de la religion du Droit.

Cet officier supérieur a de surcroît, un curriculum vitae particulièrement éloquent:

Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille de la sécurité intérieure, Médaille des sports américains, Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, médaille d'or de la Défense Nationale.

– Sciences Po préparation ENA 1990 – 1991, Faculté de droit: DEA droit public 1990 à 1992 – Université de Sceaux : Sciences criminelles de 2004 à 2006

– Auditeur à l'institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)

Comme quoi, la perversité gagne tous les milieux même les personnes doctes et particulièrement cultivées. Je pense sincèrement que dans le cas d'espèce, cette impressionnante liste de diplômes et de qualifications ne soit en fait que des instruments pervers de plus, pour broyer la victime en usant et abusant de sa fonction ainsi que de ses prérogatives hiérarchiques dans une institution où ces types d'agissements sont couramment couverts pour de simples intérêts de caste.

L'AFAR détient toutes les preuves de ce que nous avançons. Si une personne s'estimait lésée à tort qu'elle porte plainte en diffamation. Nous produirons alors nos preuves que nous mettrons à la disposition de la justice.

Pour mieux appréhender le contexte des faits, le militaire victime est un enquêteur très chevronné et particulièrement qualifié dans le domaine aéronautique ce qui a été reconnu à maintes reprises et de manière unanime par les magistrats, les avocats et les parties impliquées dans les affaires qu'il a traitées. Il en a été de même pour le Général d'armée Denis FAVIER, ancien DGGN. S'agissant de dossiers susceptibles de mettre en cause des militaires et l'armée, vous pouvez imaginer les pressions que la victime a subi malgré la stricte application des directives des magistrats en charge de ces dossiers.

Ci-après, des extraits d'un compte-rendu établi par la victime. Mentionnons que ce document comportant des éléments de pressions hiérarchiques en relation avec des enquêtes et des informations judiciaires en cours, seuls sont publiées des phrases externes à ces dossiers pour ne pas porter préjudice aux parties impliquées et aux magistrats en charge de ces affaires:

[...]

«Je réponds donc point par point, malgré les conséquences que cela provoquent en moi, étant donné qu'un harcèlement moral provoque des souvenirs douloureux.

[...]

Dans la continuité de ces propos distillés insidieusement, mon supérieur hiérarchique déclare qu'il espère qu'il ne s'agit pas encore de «l'une des mes manœuvres pour retarder les gardes à vues». Je suis profondément outré, peiné et meurtri psychologiquement par cette terrible accusation gratuite odieuse et mensongère, qui laisserait suggérer en arrière plan, une répétition frauduleuse d'actes délibérés et contraires au droit et à l'éthique de ma part dans le cadre de mes fonctions d'OPJ et ce au cours d'une commission rogatoire..

..Il n'est pas possible en droit d'accepter ces accusations gravissimes sans réagir face à ces propos mensongers inacceptables. Tout aura été fait pour me harceler et me pousser à la faute, au geste funeste. Terrible harcèlement.

[...]

Les faits narrés précédemment représentent de véritables calomnies, gratuites, mais cela passe encore si elles n'étaient pas attentatoires à ma dignité et à ma qualité d'officier de police judiciaire, à mon statut d'honnête homme que je suis, que je reste, qui restera en tant que soldat de la loi.

[...]

Voilà, je ne sais combien de temps, deux années, des mois, des semaines et des jours que je suis abreuvé par cet officier supérieur de propos mensongers et dévastateurs, d'une pression constante pour m'isoler, m'empêcher de travailler en sérénité et nuire à ma santé. Aujourd'hui c'est ma famille par lien de causalité. Pendant des mois, je suis resté dans la situation la plus abominable, qui soit car je me trouvais attaqué dans mon honneur sans pouvoir me défendre, avant d'être hospitalisé, mes capacités d'endurance psychiques ou psychologiques étant brutalement dépassées par ce harcèlement moral savamment et patiemment orchestré dont ce message en est l'une des parfaites illustrations.

[...]

Comment peut-on détruire un homme qui sert passionnément son institution, que j'aime depuis plus de 30 ans. J'ai toujours cru en la justice. J'ai toujours pensé que je devais rechercher la vérité et la justice.

Je l'ai toujours fait dans chacun de mes dossiers. C'est ainsi que j'ai cru qu'il s'agissait de mon rôle et de mon devoir d'officier de police judiciaire, c'est ainsi que je suis un honnête homme.

[...]

Quel officier de police judiciaire normalement constitué, puisse concevoir de placer en garde à vue

*des « justiciables » sur des bases très fragiles. Ce n'est pas pour moi, non merci. **S'ils doivent être placés sur la base des charges exposées dans la dernière partie du message émanant de mon supérieur, c'est tout simplement, pardonnez-moi l'expression : «consternant et révoltant pour ne pas dire autre chose».** Je laisse donc avec un énorme plaisir et sans aucune retenue, mon supérieur hiérarchique ou quiconque prendre cette mesure coercitive sur la foi des seuls éléments avancés par ce dernier.*

Par ailleurs, pourquoi parler du ou des seuls justiciables? Les victimes n'ont-elles pas droit aux mêmes efforts dans la quête de la manifestation de la vérité. Je n'ai rien vu de tel dans les propos du lieutenant-colonel Collorig.

[...]

Ces propos me mettent mal à l'aise humainement. Quels sont ces nouveaux retards ? De quel ordre ? M'ont-ils été signifiés par écrit ? Mon Colonel pourquoi

cet empressement continu, ces obligations et ces pressions incessantes pour que je réduise sans cesse le champ de mes investigations tout en me refusant l'aide légitime des «sachants» sollicités. Je ne comprends pas»

[...]

Je suis la victime d'un officier supérieur, qui, par le biais du dossier de..... après bien d'autres dossiers, me harcèle pour mieux masquer son impéritie problématique dans le domaine de l'aéronautique en tant que Commandant de section de Recherches d'une formation dite «spécialisée»

[...]

Mon Colonel, comme vous avez pu le constater, pas à pas et méthodiquement, mon supérieur hiérarchique dans son écrit, a exposé des faits, orchestré de virulentes attaques, avec une rare brutalité, à l'aide de propos inexacts, mensongers, sans consistance, agressifs....

Cette poursuite incessante de harcèlement inqualifiable moralement et déontologiquement condamnable, m'amène, au regard des accusations portées à mon encontre à me dénoncer auprès du Juge d'instruction afin que je puisse me défendre au grand jour et être ainsi réhabilité.

Je vous adresse, en tant que soldat de la loi, toute mon amertume, mon désarroi, ma peine extrême et mon interrogation profonde sur nos valeurs et notre éthique qui doivent guider chaque jour notre action judiciaire dans le respect strict du droit, en tant qu'homme et père de famille sur les conséquences douloureuses et problématiques pour mon couple et mes enfants de ce harcèlement et en tant que militaire, animé par l'exigence et l'intelligence de l'action du devoir, de mon profond respect car il demeure fort heureusement de grands officiers, des véritables chefs.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite de cette douloureuse affaire symptomatique des affres qui gangrènent l'institution militaire.

Vous serez interpellés par les manœuvres déloyales, terribles, sans nom, dont a été victime ce sous officier.

N'oubliez pas que vous pouvez tous être confrontés à ce type d'agissement pervers!

Ci-dessous, voici l'attestation anonymisée établie au profit de la victime par le Président de l'AFAR. Il s'agit d'un exemple de notre accompagnement pour les victimes de harcèlement.

Pour lire l'attestation, cliquer sur le lien ci-dessous :

[Attestation armée média](#)

Signé

**Lieutenant Paul MORRA
Président de l'AFAR**

